



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12/09/2022

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	<p>L'an deux mille vingt deux, le lundi 12 septembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 6 septembre, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p>Présents :</p> <p>Gérard Dèque, Samuel PériDY, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Francis Meuterlos, Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Marlène Benoit, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Nicolas Métivier, Hervé Lacroix, Gaël Marandin, Florence Collino, Laurent Poncet.</p> <p>Excusés :</p> <p>Absent :</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Secrétaire : Lucie Rousselet-Jurcevic</p>
Nombre de membres en exercice : 15	
Nombre de Conseillers présents : 15	
Nombre de Conseillers représentés : 0	
Début de séance : 20h30	
Fin de séance : 21h15	

LANCEMENT D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE DE DSP POUR GESTION DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES DE GROUPE POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

CONVOCATION
LE 06 09 2022

AFFICHAGE LE

20 sep 2022

M. le Maire, rappelle à l'ensemble du conseil municipal que, par délibération en date du 03 juin 2013, la municipalité a décidé de créer deux hébergements touristiques de groupes pour personnes en situation de handicap (HTGPH) au sein de l'espace Bruno MUTIN.

Les travaux ont pris fin au premier trimestre 2018.

Pour rappel, chaque gîte se compose de :

- chambres pour les personnes en situation de handicap,
- chambres pour les accompagnateurs,
- salles d'eau PMR,
- salles d'eau pour les accompagnants,
- une cuisine « semi-collective »,
- un espace salon et prise de repas,
- une terrasse,
- un accès par ascenseur.

Par délibération en date du 08 janvier 2018, il a été décidé de confier la gestion de ces hébergements à l'entreprise « La Roche Du Trésor » par le biais d'un contrat de Délégation de Service Public, sous forme d'affermage, pour une durée de 5 ans.

Le contrat, signé en 2018, prendra fin le 21 mars 2023.

A ce titre, il convient de lancer dès à présent une procédure afin de trouver un nouveau gestionnaire pour 5 ans.

L'entreprise délégataire accomplira, à ses risques et périls, l'ensemble des tâches concourant à l'exploitation du service de gestion des hébergements touristiques de groupes pour personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de cette procédure de délégation de service public simplifiée, je vous invite par ailleurs à nommer une commission composée du Maire et de 3 membres titulaires + 3 membres suppléants.

Pour respecter le principe de la représentation proportionnelle et permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, il invite les élus de l'opposition à proposer 1 membre titulaire + 1 membre suppléant.

Cette commission sera compétente pour ouvrir les offres et émettre des avis dans le cadre des procédures de mise en concurrence lancées par notre commune pour des délégations de service public.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-1 et suivants, D. 1411-5 et L.2121-22,

Vu le rapport de présentation des caractéristiques des prestations joint en annexe,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CHOISIT la délégation de service public sous forme d'affermage comme mode de gestion des hébergements de groupes pour personnes en situation de handicap, en application des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

- APPROUVE le rapport de présentation des caractéristiques des prestations à déléguer à l'entreprise fermière.

- DÉCIDE de lancer la procédure de délégation de service public.

Le conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission, à la représentation proportionnelle, au plus fort reste.

Les listes sont les suivantes :

LISTE GERARD DEQUE - 11 voix

Titulaires

Suppléants

- Lucie Jurcevic

- Laurent Poncet

- Samuel Peridy

- Marlène Benoit

- Francis Meuterlos

- Nicolas Metivier

LISTE HERVE LACROIX – 2 voix

Titulaire

Suppléant

- Hervé Lacroix

- Sandrine Boillot

LISTE GAEL MARANDIN – 2 voix

Titulaire

Suppléant

- Gaël Marandin

- Estelle Remacle

- ELIT la commission suivante pour analyser les offres des candidats :

- M. DEQUE Gérard, président
- M. Lucie Rousselet-Jurcevic, titulaire / Laurent Poncet, suppléant
- M. Samuel Périody, titulaire / Marlène Benoit, suppléant
- M. Hervé Lacroix, titulaire / Sandrine Boillot, suppléant

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

